

QUESTION 13

Auteur PLR, par Xavier Mottet
Objet Infrastructures scolaires

La mise en place d'infrastructures scolaires représente un coût considérable pour les collectivités publiques. Les écoles privées ne sont pas soumises aux mêmes normes que l'école publique en matière d'infrastructures.

Conclusion

Le Conseil d'Etat considère-t-il que les enfants des écoles privés ne méritent pas les mêmes conditions d'études que leurs homologues de l'école publique?